

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : convention entre la commune de Plateau d'Hauteville, l'Office National des Forêts et Orange portant occupation temporaire du domaine public

Séance du 27 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.
Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir :

MM. DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), FERRARI Jean (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. GENOD Patrick), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. EMIN Philippe), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHATEAU Marie-Luce (pouvoir à Mme FERRO Nicole), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents excusés sans pouvoir :

Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne.

Membres absents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 34 présents, 9 pouvoirs.

M. le Maire rappelle à l'assemblée

- ↳ la convention signée le 8 septembre 1990 entre la commune d'Hostiaz, l'Office National des Forêts et la société France Telecom
- ↳ la convention signée le 19 décembre 1990 entre la commune d'Hauteville-Lompnes, l'Office National des Forêts et la société France Telecom

Ces 2 conventions ont pour objet l'occupation temporaire du domaine public par une station relais de télécommunication appartenant à la société Orange, installée sur la parcelle forestière cadastrée section X n° 707 sur la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes, et à laquelle on accède en empruntant la parcelle forestière cadastrée section A n°329 sur la commune déléguée d'Hostiaz.

Considérant la création de la commune nouvelle Plateau d'Hauteville, M. le Maire expose qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'Office National des Forêts et la société Orange, convention ayant le même objet, et qui annule et remplace par anticipation les 2 conventions précédemment signées.

M. le Maire précise que la surface concédée s'établit à 2 000 m² pour le relais et ses annexes, pour l'emprise boisée, pour la route d'accès et le parking situé devant l'installation. La présente convention est proposée moyennant une redevance annuelle de 4 000 € nets (augmentée annuellement de 1%).

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention portant occupation temporaire du domaine public telle que ci-avant proposée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre la commune de Plateau d'Hauteville, l'Office National des Forêts et Orange portant occupation temporaire du domaine public et relatives aux parcelles forestières cadastrées section X n° 707 et section A n°329, telle que ci-avant proposée.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN

